

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le vendredi, 16 février 1923.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport, comme suit:—

Relativement à la pétition de Frederick John Saunders, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, journalier; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Elizabeth Black Christie, de la cité de Montréal, Québec, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les droits payés en conformité de la règle 140, moins \$25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,

Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces présente son seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le vendredi, 16 février 1923.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport, comme suit:—

Relativement à la pétition de Violet Mary Finn, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, couturière, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Harry Finn, de ladite cité, capitaine de navire, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.